



**Centres
municipaux
de santé**

**Se faire soigner près de chez soi,
par des équipes pluridisciplinaires,
aux tarifs conventionnés ?**

Trois structures municipales ouvertes à tous.

Permettre à chaque Pantinois de préserver sa santé



La santé est un bien précieux. En France, c'est même un droit inscrit dans la Constitution. Pour autant, il est parfois difficile d'accéder aux soins et aux consultations médicales du fait de l'éloignement ou du coût. Grâce à ses trois centres municipaux de santé implantés dans différents quartiers de la ville et en synergie avec l'offre libérale, la municipalité de Pantin a choisi de permettre à chaque habitant de pouvoir être suivi dès sa naissance et tout au long de sa vie par des équipes compétentes et pluridisciplinaires.

Qualité

Une équipe pluridisciplinaire et un matériel performant

Chaque centre municipal de santé vous permet de bénéficier des services d'un médecin généraliste pour les soins de premiers recours. Vous pouvez le désigner comme médecin traitant auprès de l'assurance maladie. Les centres regroupent également des médecins pour les spécialités les plus courantes : pédiatrie, gynécologie, ophtalmologie, cardiologie, gastro-entérologie, etc. Les trois centres disposent d'une équipe d'infirmiers pour tout ce qui est prise de tension, prise de sang, injections, pansements, vaccinations et conseils. Enfin, deux centres sont équipés de plateaux techniques performants pour réaliser des soins dentaires et un centre permet la réalisation d'actes d'imagerie médicale. Ainsi, tous les soins ne nécessitant pas d'interventions lourdes peuvent être réalisés dans les centres par des professionnels de santé soucieux du bien-être de tous les usagers.





Proximité

*Un centre de santé
à quelques minutes de son domicile*

Les centres municipaux de santé sont répartis sur le territoire de Pantin : le centre Eugène et Marie-Louise Cornet dans le quartier Mairie-Hoche, le centre Sainte-Marguerite dans le quartier des Quatre-Chemins et le centre Ténine dans le quartier des Courtillières. Chaque Pantinois est donc à quelques minutes d'un centre de santé polyvalent.

Suivi *complet*

Un accompagnement et une prévention dans la durée

Les équipes des centres municipaux de santé travaillent ensemble pour une prise en charge la plus efficace possible du patient. Votre dossier médical est commun aux trois centres, ce qui vous permet d'être suivi tout au long de votre parcours de santé : des soins de médecine générale aux soins dentaires, en passant par les consultations de spécialistes ou l'imagerie médicale (radios). Les centres ont également une mission de prévention. Elle se traduit d'abord par les séances de vaccinations gratuites qui sont organisées régulièrement dans tous les centres et ouvertes aux enfants à partir de 6 ans et aux adultes. Elles concernent les vaccins obligatoires ou recommandés (rougeole, oreillons pour les enfants et diphtérie, tétanos, coqueluche, polio pour les enfants et les adultes, par exemple). D'autres actions de prévention ont lieu sous la forme d'ateliers ou de consultations sur des thèmes aussi variés que le tabac, la nutrition, l'asthme, le diabète, la contraception, etc.

Un partenariat avec les médecins libéraux

Les centres municipaux de santé travaillent en coopération avec les professionnels de santé libéraux de la ville. Ces derniers envoient régulièrement leurs patients vers les centres pour les actes nécessitant un équipement ou une compétence spécifique. Les médecins des centres et médecins de ville échangent sur certaines pathologies et diagnostics.

Sans dépassement d'honoraires

Un accès aux soins pour tous

Les trois centres municipaux de santé sont ouverts à tous. Ils reçoivent chaque année l'équivalent de la moitié de la population de la ville soit 26 000 personnes. Pour favoriser l'accès aux soins du plus grand nombre, les tarifs appliqués sont ceux du secteur 1. Il n'y a donc aucun dépassement d'honoraires pour les consultations. Les centres municipaux de santé pratiquent le tiers payant. Grâce à ce dispositif, le patient paie seulement la partie dite « ticket modérateur » des frais engagés. Tous les soins sont ouverts aux titulaires de la couverture maladie universelle (CMU) ou de l'aide médicale d'État (AME).

Le premier CMS a plus d'un siècle

Le premier dispensaire ouvre ses portes en 1908 rue Eugène et Marie-Louise Cornet. Il accueille les plus démunis, les enfants des écoles dont l'état de santé nécessite des soins. Et il est déjà polyvalent : un généraliste, un chirurgien, un oculiste et deux infirmières. Dans les années 1930 ouvre un deuxième centre de santé rue Sainte-Marguerite. Le troisième est inauguré en 1967 au cœur du quartier des Courtillières dont la construction venait de s'achever. Réintégré en 2008 dans un immeuble neuf et ultra-moderne, le CMS Ténine témoigne de l'engagement réaffirmé de la municipalité d'offrir à chaque Pantinois un accès à des soins de qualité.

En pratique

Qui peut en bénéficier ?

Les centres de santé sont ouverts à tous.

Comment faire ?

Les consultations sont accessibles sur rendez-vous. Des consultations sans rendez-vous sont proposées en médecine générale au CMS Cornet tous les matins (nombre de places limité).

À chaque rendez-vous, vous devez présenter impérativement votre carte Vitale et l'attestation de droits. Si vous êtes titulaire de la CMU, de la CMU-C ou de l'AME, vous devez également présenter l'attestation de droits correspondante.

Si vous disposez d'une complémentaire santé, munissez-vous également de votre attestation ou carte correspondante : certaines d'entre elles permettent également de profiter du tiers payant pour le ticket modérateur.

Présentez-vous 15 minutes avant votre rendez-vous et pensez surtout à prévenir si vous ne pouvez pas venir ou si vous êtes en retard. Cela permettra à d'autres patients de pouvoir utiliser le créneau ainsi libéré.

Combien ça coûte ?

Pour tous les soins et consultations, les tarifs sont ceux du secteur conventionné 1. Si vous bénéficiez du tiers payant, vous ne réglez que le ticket modérateur. Cette somme peut ensuite être remboursée par votre complémentaire santé.



Les consultations

CMS Cornet

Consultations médicales

(tél.) 01 49 15 45 05 (sur rendez-vous)

Médecine générale

Sur rendez-vous : du lundi au vendredi 8 h - 19 h 30

Sans rendez-vous : du lundi au samedi 8 h - 12 h 30 (inscription dès 8 h)

Consultation addictologie

Mardi 16 h - 19 h 30

Allergologie

Mercredi et vendredi 8 h - 12 h

Consultation anti-tabac

Vendredi 12 h - 14 h

Cardiologie

Mercredi 13 h 30 - 19 h 30 et vendredi 14 h - 19 h

Endocrinologie

Mercredi 15 h - 19 h

Gastro-entérologie

Jeudi 15 h - 18 h, vendredi 14 h - 16 h

Gynécologie

Lundi 8 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 19 h 30, mardi 15 h 40 - 18 h 40, mercredi 14 h 40 - 18 h 40, jeudi 9 h 20 - 13 h 20 et 14 h 40 - 18 h 40

Ophthalmologie

Lundi, mardi et mercredi 12 h 20 - 19 h 20, jeudi 8 h 40 - 12 h et 12 h 20 - 19 h 20, vendredi 8 h 20 - 15 h 20

Pédiatrie

Lundi 8 h - 14 h et 16 h - 19 h, mercredi 8 h - 12 h (en alternance 1 semaine sur 2)

Jeudi 8 h - 12 h et 13 h - 17 h, vendredi 8 h - 11 h 40 (en alternance 1 semaine sur 2)

Phlébologie - écho - dopplers

Lundi 9 h 30 - 14 h 30 et 17 h - 19 h 30, mardi 11 h 15 - 12 h 30 et 13 h 30 - 15 h 15, mercredi 18 h - 19 h 30, jeudi 9 h 30 - 14 h 30, vendredi 8 h 15 - 11 h 15 et samedi 8 h 30 - 12 h 30

Plateau Technique

Somnographie - enregistrement du sommeil

Explorations fonctionnelles respiratoires

Holters rythmiques

Mesure ambulatoire de la pression artérielle

ECG (Électrocardiogramme)

Ces examens sont réalisés sur prescription médicale de votre médecin, prenez rendez-vous auprès des Soins Infirmiers

(tél.) 01 49 15 39 81

Radiologie

Radiographies dentaires

Échographies

Mammographies

(tél.) 01 49 15 48 85 (sur rendez-vous)

Du lundi au vendredi 8 h 30 - 19 h 30, samedi 8 h 30 - 12 h 30

Soins infirmiers

(tél.) 01 49 15 39 81 (sur rendez-vous)

Du lundi au vendredi 8 h - 19 h 30, samedi 8 h - 12 h 30. Les prélèvements de laboratoire sont privilégiés pour les patients à jeun jusqu'à 10 h.

Soins dentaires

(tél.) 01 49 15 40 32 (sur rendez-vous)

Chirurgie dentaire

Du lundi au vendredi 8 h 30 - 12 h et 13 h - 19 h 30, samedi 8 h - 12 h 30

Orthodontie

Lundi 9 h - 12 h 30, mardi 9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 19 h

Soins paramédicaux

(tél.) 01 49 15 45 05 (sur rendez-vous)

Diététique

Lundi 9 h - 12 h 40 et en alternance 1 semaine sur 2 lundi 13 h 40 - 18 h, mardi 9 h - 12 h 40

Kinésithérapie

(tél.) 01 49 15 48 54 (sur rendez-vous)

Du lundi au jeudi 9 h 30 - 13 h et 14 h - 19 h 30

Orthoptie

Lundi, mardi et jeudi 9 h - 13 h et 14 h - 19 h, vendredi 9 h 30 - 14 h

Pédicurie

Mardi 8 h 30 - 12 h 30 et vendredi 13 h - 19 h (pas de prise en charge Sécurité sociale hors du pied diabétique stade 2 et 3)

Psychologie

Mardi 10 h - 12 h et 13 h - 16 h, vendredi 9 h - 13 h (uniquement pour les patients pris en charge dans le programme nutrition)

Rétinographie

(tél.) 01 49 15 48 95 (sur rendez-vous)

Prévention

(tél.) 01 49 15 45 05 (sur rendez-vous)

Assistante sociale de la Cramif

Jeudi 9 h - 12 h

Vaccinations

4^e mercredi du mois 13 h 30 - 15 h 30 (sauf vacances scolaires) sans rendez-vous

Planification familiale (contraception, IVG)

(tél.) 01 49 15 39 81 (sur rendez-vous)



CMS Ténine

Consultations médicales

(tél.) 01 49 15 37 40 (sur rendez-vous)

Médecine générale

Du lundi au vendredi 8 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 19 h, samedi 8 h - 12 h 30

Gynécologie

Mardi 9 h - 12 h et 13 h 40 - 18 h 40

Pédiatrie

Mardi 8 h - 12 h 20 et 13 h 40 - 16 h

Vendredi 8 h - 12 h 30 et 13 h 40 - 16 h

Soins infirmiers

(tél.) 01 49 15 37 13 (sur rendez-vous)

Du lundi au vendredi 8 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 19 h et samedi 8 h - 12 h 30

Les prélèvements de laboratoire sont privilégiés pour les patients à jeun jusqu'à 10 h.

Soins dentaires

(tél.) 01 49 15 37 33 (sur rendez-vous)

Chirurgie dentaire

Du lundi au vendredi 9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 18 h 30, samedi 9 h - 12 h

Orthodontie

Mercredi 9 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h 30,

vendredi 9 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 15 h 30

Soins paramédicaux

Kinésithérapie

(tél.) 01 49 15 37 40 (sur rendez-vous)

Lundi, mercredi, vendredi 13 h 30 - 19 h

Prévention

(tél.) 01 49 15 37 40 (sur rendez-vous)

Conseillère conjugale

Vendredi 9 h - 12 h

Vaccinations

2^e mercredi du mois 13 h 30 - 15 h 30 (sauf vacances scolaires)
sans rendez-vous

Planification familiale (contraception, IVG)

(tél.) 01 49 15 37 13 (sur rendez-vous)

CMS Sainte-Marguerite

Consultations médicales

(tél.) 01 49 15 45 09 (sur rendez-vous)

Médecine générale⁽²⁾

Du lundi au vendredi 8 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 19 h, samedi 8 h - 12 h 30

Consultation alcoologie

Mardi 13 h 40 - 16 h

Gynécologie

Lundi 13 h 40 - 19 h, mercredi 9 h - 12 h et 13 h 40 - 19 h

Dermatologie

Mercredi 13 h 30 - 17 h

Phlébologie

Lundi 14 h - 17 h

Soins infirmiers

(tél.) 01 49 15 61 05 (sur rendez-vous)

Du lundi au vendredi 8 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 19 h et samedi 8 h - 12 h 30

Les prélèvements de laboratoire sont privilégiés pour les patients à jeun jusqu'à 10 h.

Prévention

(tél.) 01 49 15 61 05 (sur rendez-vous)

Conseillère conjugale

Mardi 14 h - 17 h

Vaccinations

3^e mercredi du mois 13 h 30 - 15 h 30 (sauf vacances scolaires)

Planification familiale (contraception, IVG)

(tél.) 01 49 15 61 05 (sur rendez-vous)

⁽²⁾ Les médecins généralistes assurent le suivi gynécologique des patientes.



CMS Cornet

10/12, rue Eugène et Marie-Louise Cornet
(tél.) 01 49 15 45 05 - soins dentaires (tél.) 01 49 15 40 32

Accès

- Bus 330 (arrêts Montgolfier ou Étienne Marcel / Cornet)
 - Métro 5 (station Hoche)
-

CMS Sainte-Marguerite

28, rue Sainte-Marguerite
(tél.) 01 49 15 45 09

Accès

- Bus 170, 249, 330 (arrêt Lapérouse)
 - Métro 7 (station Aubervilliers - Pantin - Quatre-Chemins)
-

CMS Ténine

7, avenue Aimé Césaire
(tél.) 01 49 15 37 40 - soins dentaires (tél.) 01 49 15 37 33

Accès

- Bus 134, 234, 334 (arrêt Place du marché)
- Métro 7 (station Fort d'Aubervilliers)